



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Enclavement de Bondy Nord et égalité devant les transports publics

Question écrite n° 12141

Texte de la question

Mme Aurélie Trouvé appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur le dénuement de Bondy Nord en matière d'accès aux transports publics lourds. Les révoltes urbaines de juin et juillet 2023 ont mis en évidence la relégation et la ségrégation géographique que subissent particulièrement les habitants de certains quartiers populaires. À Bondy Nord, la dégradation du supermarché *Lidl* et sa fermeture temporaire ont créé un véritable désert alimentaire. À défaut d'un accès suffisant aux transports lourds, de trop nombreux habitants de ce quartier, enclavé par l'autoroute A3 et le canal de l'Ourcq, ont rencontré les plus grandes difficultés pour répondre au premier de leurs besoins : se nourrir. La création de nouvelles lignes de tramway, métro et RER et le prolongement des lignes existantes contribueront au désenclavement de certains territoires de Seine-Saint-Denis. Mais ils ne bénéficieront pas aux habitants de ce quartier : les projections pour 2024, 2026 et 2028 ne mettent en évidence aucune amélioration de l'accessibilité à 15 minutes aux transports lourds pour Bondy Nord. En effet, le prolongement de la ligne 5 n'interviendra pas avant 2030 et contournera le quartier par l'Ouest, du mauvais côté de l'A3 ; la nouvelle ligne 15, dont la section Est n'ouvrira pas avant 2030, ne dépassera pas le pont de Bondy ; même le TZen 3, attendu pour 2028 au plus tôt, ne franchira pas le canal. Plus de 20 000 personnes sont ainsi laissées sans accès aux transports lourds, dans la dépendance à des lignes de bus irrégulières et prochainement ouvertes à la concurrence, condamnées à des trajets quotidiens interminables pour au moins la décennie à venir. L'État doit veiller à l'égalité territoriale ; s'il a été possible de réviser les priorités en matière de développement des transports publics franciliens à l'annonce des jeux Olympiques de 2024, alors il doit être possible d'en faire autant pour les rendre accessibles aux populations les plus vulnérables. Particulièrement, le cas de ce quartier dépourvu de transports lourds doit être pris en compte dans le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), à l'élaboration duquel l'État est associé et dont l'adoption est prévue pour 2024, et les financements nécessaires prévus dans le volet transport du contrat de plan État-Région (CPER), par avenant. Elle souhaite donc savoir quels moyens l'État prévoit de mettre au service de l'égalité d'accès aux transports publics en Île-de-France.

Données clés

Auteur : [Mme Aurélie Trouvé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (9^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12141

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er avril 2024

Question publiée au JO le : [10 octobre 2023](#), page 8991

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)